



SNUIPP HORS DE FRANCE

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AEFE

Mardi 27 mars 2012

Petit rappel pour comprendre le rôle de cette instance :

Le Conseil d'administration de l'AEFE se réunit 2 ou 3 fois par an.

Le Conseil d'administration délibère sur la politique générale de l'AEFE (gestion des personnels, conventions types, budgets, projets immobiliers, transactions diverses...)

- lire le Décret n°2003-1288 du 23 décembre 2003 qui précise toutes les attributions du Conseil d'administration de l'AEFE

- lire le règlement intérieur de cette instance

Le conseil d'administration comprend **vingt-huit membres** :

- un président (le nouveau directeur de la direction générale de la mondialisation, M. Jean-Baptiste Mattei), quatre parlementaires désignés respectivement par l'Assemblée nationale et le Sénat ; sept représentants du ministre des affaires étrangères ; trois représentants du ministre de l'éducation nationale ; un représentant du ministre chargé du budget ; un représentant du ministre de la fonction publique ; un représentant du ministre chargé du commerce extérieur ; un membre du Conseil supérieur des Français à l'étranger ; deux représentants d'organismes gestionnaires d'établissements conventionnés, désignés par le ministre des affaires étrangères ; deux représentants des fédérations d'associations de parents d'élèves ; **et seulement cinq représentants des personnels en service à l'étranger ou dans les services centraux de l'Agence.**

Le SNUipp-FSU déplore la sous représentation des personnels dans la plus haute instance de l'AEFE, ces mêmes personnels qui, au quotidien, font fonctionner le réseau d'enseignement français à l'étranger sont écartés des délibérations politiques de l'opérateur public, tout un symbole.

A ce Conseil d'administration étaient présents **pour les personnels** en qualité de titulaire :

- **Pour la FSU (3 sièges)** : Bruno Beaurain (SNUipp), seul professeur des écoles présent parmi les administrateurs, chargé de classe primaire au Maroc ainsi que Roger Ferrari et Patrick Soldat (SNES HDF) ;
- **Pour l'UNSA Education (2 sièges)** : Pierre Mondoloni, chef d'établissement du lycée de Madrid et Henri Estienne, directeur des services administratifs et financiers du lycée Lyautey de Casablanca.

Le SNUipp-FSU est la seule organisation à avoir fait une déclaration générale

en début de séance. Le SNUipp a exposé sa vision du réseau actuel et ses propositions pour l'avenir. Il a aussi revendiqué une autre politique, un autre budget et une autre vision du système d'éducation public à l'étranger.

[Lire la déclaration liminaire du SNUipp-FSU](#)

Le SNUipp a protesté vigoureusement contre les délais trop courts d'envoi des documents de préparation (24 documents reçus le 23 mars au soir pour un conseil le 27 mars au matin!).

En préambule de ce conseil, le nouveau président du Conseil d'administration a fait un discours convenu sur l'opérateur public (l'excellence...l'équilibre financier...la modernisation du réseau...). La FSU a fait remarquer le décalage entre la réalité du désengagement de l'Etat et le discours, l'AEFE doit en revenir à ses missions.

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 30 novembre 2011

Vote : adopté à l'unanimité

2. Situations particulières

Mali : Le lycée liberté de Bamako est fermé, une réouverture est envisagée le 28 mars si le couvre-feu est levé. L'équipe pédagogique et la cellule de crise sont mobilisées pour organiser la réouverture. Une classe transplantée, actuellement en France, est bloquée, elle regagnera le pays dès que l'aéroport sera ouvert.

Congo Brazzaville: Suite aux manifestations qui se sont tenues le lundi 26 mars, les familles ont été invitées à garder leurs enfants pour la journée. Les cours ont repris normalement le mardi 27 mars.

Syrie : « la situation est compliquée ... » d'après la directrice de l'Agence

Damas

La convention avec l'AEFE est toujours suspendue (il n'y a plus de personnels détachés en poste). L'établissement qui compte autour de 600 élèves, continue de fonctionner avec une direction syrienne et un chef d'établissement français à la retraite envoyé par l'AEFE. 6 collègues titulaires en contrat local sont restés en Syrie malgré les injonctions au retour du poste et de l'Agence. Ces collègues ayant leur famille sur place n'avaient pas d'autres choix, pourtant l'Agence a suspendu arbitrairement leur détachement !

L'objectif de l'Agence est d'organiser au mieux le baccalauréat qui se déroulera vraisemblablement à Beyrouth ou à Amman.

D'autre part, suite aux nombreux départs, l'établissement se retrouve dans une situation financière délicate (emprunt immobilier).

Alep (établissement MLF) : « une situation qui se dégrade »

L'établissement a été transféré au centre ville d'Alep, il continue de fonctionner grâce à la mobilisation des contrats locaux et au recrutement d'universitaires francophones.

Le SNUipp renouvelle tout son soutien aux personnels et aux familles toujours présentes dans le pays malgré la situation politique difficile. Le SNUipp soutient aussi les aspirations démocratiques du peuple syrien.

[Lire le communiqué intersyndical en soutien à la société civile](#)

Lybie (Tripoli, établissement MLF) :

La MLF pense rouvrir l'établissement en septembre prochain avec les classes primaires dans un premier temps.

3. Compte financier agrégé 2011

Le compte financier est un document établi à l'issue de chaque exercice qui retrace l'ensemble des mouvements budgétaires et financiers de l'année écoulée. Après le vote au CA, il est transmis au juge des comptes. Il s'agit d'un bilan financier des services centraux de l'Agence et des 75 établissements en gestion directe. On peut regretter qu'aucune information budgétaire ne soit donnée sur la situation des établissements conventionnés.

Quelques éléments du rapport pour l'année 2011 (concernant uniquement les établissements en gestion directe dit EGD) :

- 1224 élèves supplémentaires en 2011, +1,8% (2500 en 2010, +4%)
- Les crises ont fait peser des contraintes fortes sur l'Agence surtout au niveau de l'aide apportée aux établissements qui se sont retrouvés en difficulté (départs de familles).
- La fin du droit d'emprunter à compter du 1er janvier 2011 alors que les besoins sont importants... L'Agence a décidé d'abonder significativement son fond de roulement dans en souci de « bonne gestion » . L'Agence fait de grosses réserves pour anticiper d'éventuelles évolutions de charges dans les années à venir.

Quelques chiffres :

- **total des dépenses : 1 milliard 53 millions d'euros (+ 7% sur 1 an)**
- ⤴ les dépenses de personnels : 63% soit 643 millions d'euros
- ⤴ aide à la scolarité : 12% soit 117 millions d'euros
- ⤴ subventions : 2%
- ⤴ participations des EGD versées au siège : 11,5% soit 88 millions d'euros
- ⤴ dépenses de fonctionnement (dont l'affectation de l'aide à la scolarité » : 14,6 %

remarque : La participation des EGD augmente de 15% cette année en raison de la contribution de 6% (ce qui représente près de 27 % de leur dépense !)

– **total des recettes : 1 milliard 67 millions d'euros (+ 6,4%)**

- Subvention de l'Etat : **542 millions d'euros** (soit 51% des recettes de l'Agence).

⤴ 416 millions d'euros pour la charge de service public

⤴ 117 millions d'euros pour l'aide à la scolarité

- Subventions perçues par les EGD : 43,6 millions d'euros dont 39 millions d'euros perçus pour les bourses soit 4% des recettes.

- Les droits de scolarité représentent 26 % des recettes

- Les « remontées » des établissements (participation à la rémunération des résidents, heures supplémentaires, contribution de 6%...) soit 16% du budget.

- Autres recettes : 27,5 millions d'euros soit 3%

Remarques : les droits de scolarité augmentent de 10%

Fond de roulement :

Le fond de roulement de l'Agence s'élève **à 248 millions d'euros** (+38 millions d'euros cette année) ce qui représente 87 jours de fonctionnement.

remarque : ce niveau important de fond de roulement doit permettre de faire face aux travaux immobiliers car les EGD devront s'autofinancer.

Politique immobilière :

Depuis 2005, l'Etat a transféré une partie des la gestion immobilière des EGD à l'Agence. Actuellement, l'Agence à la charge de 17 sites et le MAEE les 62 restants. Or, la situation pourrait évoluer et conduire à un transfert à l'AEFE de la responsabilité de la gestion de la totalité des EGD.

Déconcentration :

L'AEFE confie les responsabilités de gestion et le suivi des accords de partenariat des écoles homologuées à certains établissements dits « mutualisateurs ». Cette nouvelle compétence concerne pour le moment essentiellement le pilotage de la formation continue. Il y a actuellement 18 établissements mutualisateurs.

Commentaires :

La subvention de l'Etat ne couvre plus depuis bien longtemps les charges afférentes aux salaires des personnels. Cette année, le différentiel se creuse encore davantage, et les remontées des établissements sont toujours plus élevées pour assurer le paiement des salaires. Pour se faire, les établissements augmentent les frais d'écologie (+10%) qui atteignent **un seuil insupportable** dans beaucoup d'endroits. Certes, l'aide à la scolarité augmente en volume (+9,5%) mais c'est déjà en dessous de l'augmentation des frais de scolarité !

L'aide de l'Etat n'est pas à la hauteur, il faut revenir sur le système de la prise en charge et abonder le budget des bourses afin que l'aide à la scolarité bénéficie d'abord aux plus modestes suivant des critères sociaux.

D'autre part, beaucoup de familles nationales sont touchées de plein fouet par les augmentations des frais d'écolages sans pouvoir bénéficier d'une quelconque exonération. La situation est explosive dans beaucoup d'endroits (action des APE au Maroc par exemple).

Le nombre d'élève augmente, près de 4000 sur 2 années, mais les moyens n'ont pas bougé (dotation de l'Etat constante).

Au final, ce bilan comptable ne fait que confirmer la politique de l'Agence depuis plusieurs années, en l'aggravant. Les projets immobiliers sont financés principalement sur les fonds roulement qui sont très largement abondés faute de financements publics ou de possibilités d'emprunter afin de ne pas creuser la dette publique...et de conserver le fameux « triple A ». L'Etat transfère, à la fois, la compétence immobilière à l'AEFE sans moyens et lui interdit le recours à l'emprunt : la situation n'est plus supportable !

85% des EGD sont le patrimoine de l'Etat, à l'Etat d'investir et d'assumer sa mission de service public à l'étranger !

D'autre part, les personnels font les frais de cette politique de rigueur, les revendications sociales ou salariales des détachés ou des contrats locaux ne font pas le poids face aux injonctions de Bercy ou de la RGPP sur l'autofinancement. **Seules des mobilisations fortes permettront d'inverser la tendance et d'imposer une juste rémunération et des droits sociaux à la hauteur (augmentations des ISVL de janvier).**

Concernant la déconcentration, la FSU réclame qu'elle soit « démocratique » avec la présence des personnels dans les comités de pilotage de la mutualisation.

Les familles payent toujours davantage, les personnels doivent se serrer la ceinture...mais l'Agence abonde son fond de roulement pour anticiper le « pire ».

Votes :

- Contre : 5 voix (FSU et associations de parents, FAPPEE et FCPE)
- Abstention : 2 voix (2 élus)
- Pour : 21 voix (dont 2 votes de l'Unsa Education)

4. Questions relatives aux personnels

Avantage familial des résidents : le coût de l'équité est insupportable pour l'Agence !

La FSU demande depuis de 10 mai 2011 le chiffrage de sa demande de revalorisation du forfait de l'avantage familial (passage de 60 à 210 euros hors Espace Economique Européen et création d'un forfait à 90 euros dans l'EEE). Il faut quand même rappeler que cette mesure vise à corriger 2 injustices à l'étranger :

- des allocations familiales inexistantes (hors Europe)

- la non prise en compte d'un élément de rémunération de tous les fonctionnaires français : le supplément familial de traitement.

Après maintes tergiversations, la directrice de l'Agence précise que le déplafonnement du forfait serait « insupportable » pour les comptes de l'Agence. La FSU demande des précisions. L'Agence chiffre à 8,3 millions le surcoût lié à cette revalorisation. La FSU demande à ce que les fonds prévus et non dépensés sur la rémunération des résidents soient attribués à la revalorisation de l'avantage familial (**3,3 millions d'euros**). Nous redemandons aussi le détail technique du calcul afin de contrôler l'exactitude du coût qui demande certainement à être minoré.

Le SNUipp avec le SNES réfléchira aux modalités d'action à mettre en œuvre pour avancer sur ce dossier social important.

Frais de première inscription : enfin une bonne nouvelle !

L'Agence annonce la prise en compte des frais de première inscription dans le calcul de l'avantage familial. Cette prise en charge est estimée par l'Agence à 600 000 euros.

Le SNUipp se félicite de cette annonce qui met fin à une taxe d'entrée injuste, parfois exorbitante dans certains établissements (par exemple 2500 euros à Istanbul !).

La directrice ne précise pas les modalités techniques ni le calendrier d'application. Le SNUipp exige son application dès la rentrée 2012. Vous trouverez ci-dessous un modèle de courrier du SNUipp Espagne afin de faire respecter au plus vite cet engagement :

Courrier du SNUipp Espagne

Le SNUipp reviendra sur ce dossier lors des prochaines rencontres avec l'AEFE.

Suppression de l'avantage familial (établissements n'ayant pas de section collège / lycée ou ayant la gratuité accordée par les autorités locales comme en Allemagne)

Le SNES-FSU ayant attaqué la mesure au tribunal administratif de Nantes, l'Agence s'en remettra à la décision de justice.

Congé maladie : la fin de l'abattement de l'ISVL et journée de carence

La modification du décret 2002-22 est donc à la signature pour mettre fin à l'abattement des primes des résidents et expatriés lors des congés maladie. Le coût de cette mesure est estimé par l'Agence à 0,5 million d'euros. L'Agence confirme l'instauration de la journée de carence au 1^{er} janvier 2012 (voir compte-rendu du dernier CT).

5. Décision budgétaire modificative 1 – 2012

Il s'agit d'inscrire au budget 2012 le déplafonnement de l'ISVL à hauteur de 2,4 millions d'euros et la dotation exceptionnelle pour sécuriser certains établissements pour un coût de 4 millions d'euros.

La FSU propose que la ligne budgétaire afférente à l'avantage familial soit abondée de 4 millions d'euros pris sur le fond de roulement pour financer sa proposition de revalorisation du forfait.

L'UNSA et la sénatrice C.Lepage (socialiste) ne sont pas favorables au prélèvement sur fond de roulement mais, dans le même temps, ne proposent aucun financement alternatif.

La mobilisation des personnels sera nécessaire pour faire entendre raison à l'Agence et à certains administrateurs trop frileux. Cette mesure d'équité qui vise à instaurer un équivalent au supplément familial de traitement des fonctionnaires en France, doit nécessairement être remise en débat.

Les APE, qui ne sont pas en désaccord sur le fond de la demande, ne veulent pas que la mesure impacte les frais d'écolages.

Il ne faut pas oublier que les avancées obtenues sur l'ISVL n'ont été possibles que par la mobilisation dans la durée des personnels. L'Agence fait la sourde oreille sur l'avantage familial, les personnels lui feront entendre raison.

Votes :

- Abstention : 7 voix (FSU et associations de parents, FAPPEE et FCPE, UNSA)
- Pour : 21 voix

6. Subventions aux établissements homologués

Madagascar (Manakar) : 56 050 euros pour l'acquisition de matériels pédagogiques et effectuer des travaux, il s'agit aussi d'une aide sur 3 ans pour « accompagner » le déconventionnement.

Madagascar (Antalaha) : 41 400 euros pour l'acquisition de matériels pédagogiques, il s'agit aussi d'une aide sur 3 ans pour « accompagner » le déconventionnement.

Indonésie (école de Bali) : 50 000 euros pour effectuer une rénovation des locaux et l'acquisition de matériel pédagogique.

Israël (lycée de Holon) : 50 000 euros pour le fonctionnement pédagogique

Sénégal (école de Aloys Kobès de Dakar) : 10 000 euros pour l'acquisition de matériel pédagogique

Votes pour à l'unanimité

7. Dons et legs

L'entreprise Total fait un don de 74 200 euros au Lycée Massignon d'Abu Dhabi (Emirats Arabes Unis) pour contribuer à l'acquisition de matériels pédagogiques.

Votes Pour à l'unanimité

8. Indicateurs du contrat d'objectifs – Réalisations 2011

Pour assurer le suivi du contrat d'objectifs (issu du POS), l'AEFE a établi une liste d'indicateurs. La plupart des indicateurs (financiers notamment) ne concernent pas les personnels sauf celui de la formation continue. L'AEFE a organisé près de 30 000 journées de stage au sein du réseau en 2011, elle vise 31 000 journées en 2012 (à relativiser par rapport aux 16 000 personnels détachés et en contrat local des établissements de l'AEFE, sans compter les personnels des écoles homologuées).

9. Question immobilière : Hanoi

Il s'agit de donner l'autorisation à la directrice de l'AEFE de conclure un bail pour un terrain de 2,9 h pour une durée de 50 ans. La FSU a émis des réserves car l'Agence avançait des mesures d'expropriation d'exploitants agricoles et le transfert d'une école maternelle. L'Agence fait remarquer que le loyer de 34 milliards de Dong (surcoût par rapport au premier projet) servira en partie à des mesures d'indemnisation.

Votes Pour à l'unanimité

10. Rémunération des intervenants participant à des activités de formation

C'est la traduction, à l'AEFE, de l'arrêté du 13 décembre 2011 qui fixe de telles indemnités. Il y a 3 montants horaires (niveau conférence 100€, niveau expert 50€, niveau initiation 25€). Il s'agira surtout de rémunérer des intervenants lors de séminaires organisés par l'AEFE.

Votes : Pour 26 Abstention : 2 (SNES)

11. Montant de la cotisation d'adhésion au « LabelFrancÉducation »

Le SNUipp s'était déjà prononcé contre l'instauration d'un nouveau type d'établissement qui vient s'ajouter à l'homologation. [Le décret](#) précise que ces établissements (établissements étrangers) devront avoir au moins un titulaire de l'Education nationale, sauf cas dérogatoire, et proposer un enseignement en langue française à hauteur d'un tiers du nombre d'heures hebdomadaires d'enseignement. Le MAEE confirme que dans certains cas, il n'y aura pas de titulaire de l'Education nationale, notamment quand des personnels locaux auront les qualifications nécessaires.

Le SNUipp dénonce le manque de précisions [du décret](#) concernant le statut et la rémunération des personnels titulaires qui seront employés dans ces établissements.

La cotisation de 1 200 euros par année demandée par l'Agence est symbolique, il s'agit de ne pas faire « fuir » les candidats potentiels ! Autant accorder la gratuité à ce tarif là...

Dans tous les cas, il s'agit d'une « bonne opération » financière pour les établissements qui se verront apposer un label « qualité » sans véritablement contribuer au fonctionnement du dispositif.

Le SNUipp est inquiet par ce nouveau dispositif car la labellisation se substituera inévitablement à l'homologation dans certaines zones. Or, la labellisation ne donne pas droit aux bourses pour les familles françaises. **Ce nouveau dispositif est complètement hors du champ des missions de service public de l'opérateur : des enseignants sans statut, des familles sans aide à la scolarité, le SNUipp ne peut que dénoncer une nouvelle fois cette mise en œuvre.**

Lire l'article : [huit établissements labellisés « FrancÉducation »](#)

Votes :

Contre : 1 voix (SNUIPP)

Abstention : 2 voix (SNES)

Pour : 25 voix

12. Questions diverses du SNUipp

CANADA (Lycée Louis Pasteur de Calgary) : formalités administratives exigées par le Ministère de l'éducation de l'Alberta aux enseignants français.

Le poste diplomatique peut-il apporter des éléments de réponse afin qu'une solution puisse être trouvée rapidement ?

L'administration canadienne exige traditionnellement que les enseignants français (recrutés locaux et résidents) obtiennent tous les ans une autorisation d'enseigner: la lettre d'autorité. Or, depuis peu, plusieurs se sont vu réclamer une équivalence albertaine de leur diplôme d'enseignement français. De plus, l'obtention de cette équivalence semble une condition à la régularisation de leur résidence permanente.

Le poste a proposé l'adoption d'une mention spécifique dans le cadre d'un protocole d'entente engageant le MEN et l'Alberta, il a bon espoir de bénéficier ainsi d'un nouveau cadre de discussion permettant de lever à terme les obstacles.

ITALIE (Milan) : mission de l'AEFE prévue dans l'établissement

La mission qui comprendra le secrétaire général de l'AEFE et le chef de secteur aura lieu en principe autour du 10 avril. Le SNUipp demandera un bilan de cette mission le 19 avril lors de notre réunion programmée avec la direction de l'Agence.

Droit individuel à la formation : application du dispositif pour les personnels détachés de l'AEFE (Décret n°2007-1470 du 15 octobre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des fonctionnaires de l'Etat)

D'après la DRH, ce dispositif n'est pas applicable aux personnels en poste à l'étranger qui sont sous contrat avec un opérateur public... Le SNUipp vérifiera l'argumentaire juridique et reviendra lors du prochain CT sur cette question. Si la formation des personnels est une priorité pour l'AEFE, elle doit se donner les moyens, a minima, d'appliquer des textes de loi français en la matière !

ESPAGNE (Alicante) : Préavis de grève pour le jeudi 29 mars au Lycée Français Molière (Villanueva de la Canada) et Lycée Français Pierre Deschamps (Alicante)

Quelle réponse l'Agence apporte-t-elle à la demande des collègues ?

Toujours le même discours, baisse des effectifs sur Alicante, redéploiement au sein du réseau...

La mobilisation doit être massive pour faire entendre raison à la direction de l'Agence.

Comité de pilotage de la mutualisation : Pourquoi n'y a-t-il pas des représentants des personnels dans cette instance ?

Les décisions de cette instance font l'objet d'une information aux membres du Conseil d'établissement. Le SNUipp déplore les carences démocratiques de ce comité qui étudie quand même le plan de formation.

Le SNUipp demande des précisions sur l'adoption du protocole de rapatriement des résidents lors de situations de crise. La directrice précise qu'il sera étudié au prochain Conseil d'administration de l'AEFE du mois de juin.

**Pierre-Yves MIRAGLIESE - Jean-Michel CHASSAGNE - Bruno BEURAIN
Christophe LE BOLC'H - Nathalie MALAPERT – Michel DESCHODT – Jean-Luc CLISSON**